

Maintenance des véhicules - motos

Ce CAP forme des ouvriers qualifiés chargés de l'entretien et de la réparation des deux roues : motos, scooters, cyclomoteurs.

Cet ouvrier qualifié intervient en atelier sur des véhicules de toutes marques et doit être capable :

- d'accueillir le client et d'écouter sa demande ;
- d'organiser son poste de travail en respectant les règles de sécurité ;
- d'assurer les opérations de révision et de maintenance périodique des véhicules ;
- de diagnostiquer les pannes simples, identifier les pièces nécessaires à l'intervention, s'approvisionner en pièces de rechange, remplacer ou réparer les éléments défectueux ;
- de réaliser les mesures et contrôles ;
- d'effectuer les réglages de base selon les normes du constructeur ou de la réglementation ;
- de renseigner les fiches techniques d'intervention et de fournir les éléments nécessaires à la facturation ;
- de rendre compte, à l'entreprise et au client, de l'intervention réalisée ;
- de conseiller sur l'achat d'un véhicule, d'équipements ou d'accessoires.

Pour leur entretien courant, il réalise des opérations de maintenance de premier niveau. Il a appris à remplacer des éléments courants ainsi que des ensembles et des sous-ensembles. Il sait également changer des éléments de circuits électriques, hydrauliques ou pneumatiques et effectuer des contrôles simples.

Ce métier demande une adaptation permanente aux technologies (électroniques, informatiques) et matériaux nouveaux.

↳ Débouchés

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, d'atelier ou d'entreprise, ce mécanicien travaille chez les concessionnaires et agents de marque, les garages indépendants, les ateliers de mécanique automobile, les entreprises de service rapide, les loueurs de véhicules, les parcs d'entretien de véhicules d'entreprises ou d'administrations (mairies)...

↳ Accès à la formation

Après une classe de 3ème

↳ Programme

Disciplines et activités	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année
Enseignement technologique et professionnel	522 h	442h
Vie sociale et professionnelle	29h	39h
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie	101h30	91h
Mathématiques Sciences	101h30	91h
Langue vivante	58h	52h
Arts appliqués-cultures artistiques	58h	52h
EPS	72h30	65h
Education civique, juridique et sociale	14h30	13h
Période de formation en milieu professionnel	6 semaines	6 semaines

Enseignements professionnels

- analyse technique
- dessin technique
- mise en œuvre d'interventions sur des systèmes de motorisation, transmission, suspension, freinage, etc.
- Mécanique (technologie des véhicules, dessin industriel)
- Maintenance des systèmes motorisés (organisation, choix des outillages, appareils de mesure et de contrôle).
- Travaux pratiques en atelier.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Analyse fonctionnelle et technologique (coeff. 4) : évaluation des compétences du candidat à décoder des informations et mener une analyse technique, choisir et proposer des mesures et contrôles, interpréter des résultats ;
- Interventions sur un véhicule (coeff. 13, dont coeff. 1 pour la vie sociale et professionnelle) : intervention de maintenance périodique, contrôle et réglage sur système mettant en œuvre des énergies auxiliaires

Enseignement général :

- Français et histoire-géographie - éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques - sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

Statistiques

En 2013, dans l'académie de Montpellier : 57 candidats inscrits, 57 présents, 48 admis (soit 84.21 % de réussite).

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 73 candidats inscrits, 72 présents, 61 admis (soit 84.72 % de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 60 candidats inscrits, 60 présents, 53 admis (soit 88.33% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 74 candidats inscrits, 71 présents, 60 admis (soit 84,51% de réussite).

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- MC Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements
- MC Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile
- Bac Pro Maintenance de véhicules automobiles option motocycles ou option voitures particulières ou véhicules industriels

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

Où se former en Languedoc Roussillon

11 Lézignan

CFA interprofessionnel **A**

30 Marguerittes

CCI Sud Formation CFA LR **A**

34 Montpellier

Lycée professionnel Mendès France

34 Saint Pons de Thomières

Lycée des métiers Jacques Brel

66 Rivesaltes

CFA interprofessionnel **A**

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Parcours Les métiers de la mécanique
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.